



PONT-A-CELLES



Wallonie

Dossier n° : PU/2024/081

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame DEVILLERS-TIBERMONT**, domiciliés **rue de l'Empereur 31 à 6230 Thiméon**.

Le terrain concerné est situé **rue des Marlares à 6230 Thiméon** et est cadastré **Thiméon (6) section B n° 287T2**.

Le projet consiste en la **construction d'une habitation unifamiliale**.

Le projet se situe dans le **Lotissement 'TIBERMONT' (09/09/1985)** et s'écarte des prescriptions sur les points suivants :

- **Toiture** : le volume secondaire (garage) est en toiture plate ;
- **Matériaux de construction (toiture)** : la couverture de la toiture plate est en membrane bitumeuse ;
- **Matériaux de construction (murs)** : la brique de parement est de ton rouge-rose nuancée.

Le dossier peut être consulté dans les locaux de l'Administration communale, Place Communale 22 à 6230 PONT-A-CELLES, les jours ouvrables suivants :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00.
- Les mardis et jeudis de 8h30 à 11h45.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Cadre de Vie (Mmes Adélaïde CAMBIER et Laura GOLARD - Tél. 071/84.90.65) de l'Administration communale de Pont-à-Celles.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer par courrier ordinaire du **25 février 2025** au **11 mars 2025** au Collège communal à l'adresse suivante : Administration communale de Pont-à-Celles, Place Communale, 22 à 6230 Pont-à-Celles.

Date d'affichage de l'annonce : **le 20/02/2025**

A Pont-à-Celles, le 11 février 2025

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

Gilles CUSTERS



Le Bourgmestre,

Philippe KNAEPEN